# **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022**

Date de convocation 15/02/2022

Date d'affichage

15/02/2022

Nombre de conseillers

En exercice: 11
Présents: 10
Pouvoir(s): 1

Votants:

L'an deux mil vingt-deux, le 24 Février à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Etaient présents : Éric PICORÉ 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-Pierre THOMAS 2<sup>éme</sup> adjoint, Jean REBEROT 3éme Adjoint, ARRIBART Hervé, DERVEAU Dominique, HENOT Valérie, JULHES Michel, LEMAIRE Alexandre,

Représentés: COUREAU Sophie représentée par Alexandre LEMAIRE

Excusée : Absent :

- Secrétaire de séance Mr Éric PICORÉ

## **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

11

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2021

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 09 Novembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité ce compte rendu

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2022**

Le Maire fait le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire du 28 Janvier 2022.

Monsieur le Maire informe également :

- Les ordures ménagères : à partir du 1<sup>er</sup> Avril la facturation se fera à la levée et non au poids :

Ordures ménagères toutes les semaines

Bac jaune tous les 15 jours

Pour les encombrants il n'y aura plus de passage, il faudra en faire une demande de passage d'un camion au prix de 20.00 €

Pour l'année 2022 se sera une facture fictive d'information.

- Assainissement individuel : le zonage est révisé sur toute la commune de Retheuil en individuel. La prime pour la mise aux normes de l'installation est de 6000.00 €.

## **DELIBERATIONS A PRENDRE**

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Maire, rappelle à l'assemblée que la taxe d'aménagement à été créée sur la commune pour financer les équipements publics de la commune et qu'elle applicable depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2012.

La dernière délibération s'est terminée au 31 décembre 2021. Il demande à l'assemblée de maintenir cette taxe d'aménagement dont le taux était de 3%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 3% pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2024. Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

## **AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu :

- un chèque de AXA concernant la résiliation de contrat de la maison du 8 Rue du Bois,

pour un montant de : 183.52 €

- un chèque de VEOLIA concernant un remboursement de trop versé,

pour un montant de : 234.24 €

- un chèque de EDF concernant un remboursement de trop versé,

pour un montant de : 169.38 €

- un chèque de SMACL concernant le remboursement du véhicule volé immatriculé DD-251-JL,

pour un montant de : 12 845.90 €

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ces chèques.

Afin d'éviter de délibérer à chaque fois qu'il reçoit un chèque, Monsieur Le maire propose de prendre une délibération globale pour la durée du mandat afin de permettre l'encaissement des chèques destinés à la commune. Ceci simplifiera la procédure et raccourcira les délais d'encaissement.

## Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le maire à encaisser tous les chèques émis au nom de la Commune de RETHEUIL.

#### SUIVI DE L'INDICE DE LA QUALITE COMPTABLE DES COMPTE LOCAUX

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la Trésorerie de Château Thierry le suivi de l'indice de qualité comptable des comptes locaux pour l'année 2020. L'indice est arrêté à : Résultats 2020 excellents : 18.

#### **EAUX PLUVILAES RUE DU CHATEAU**

Monsieur Le Maire informe que nous avons un souci avec les eaux pluviales de la Rue du Château qui passe dans le terrain et sous le garage de Mme BOUCHERON au 3 Rue du Château. Elle nous a informé que son mur s'affaissait.

Il faudrait dévier ces eaux pluviales sur le domaine public. Mr le Maire a demandé un devis à Eiffage pour détourner les évacuations sur la voir communale.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Donne l'autorisation à Mr le Maire de faire les démarches pour ses travaux à caractère d'urgence.

#### **ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe que la révision du zonage concernant l'assainissement individuel est en cours, les usagers, non conforme, vont recevoir un courrier de la CCRV leur indiquant la subvention allouée de 6000.00 € pour la mise aux normes.

#### **COULEES DE BOUE**

Le Maire informe qu'il a rencontré Mr LEROUX et une personne de la Chambre d'Agriculture pour étudier les possibilités de travaux concernant les coulées de boue venant de la Route de Chelles. Mr Leroux est prêt à faire tout ce qu'il faut même dans sa pâture.

Une étude est en cours. La Chambre d'Agriculture nous rendra son rapport en Avril

## DEPLACEMENT BOITIER ELECTRIQUE SUR LE DOMAINE PUBLIC (MR David TESSIER Rue de la Rouillée)

Mr le Maire informe que Mr et Mme TESSIER, situés au 7bis Rue de la Rouillée, on demandé a INEDIS de déplacer le boitier électrique devant chez eux qui se trouve au milieu du trottoir suite à la création de leur clôture.

INEDIS leur a répondu qu'il était possible de déplacer ce boitier, mais cette prestation est payante pour un montant forfaitaire d'environ 1250.00 €

Mr et Mme TESSIER nous demande l'accord pour déplacer ce boitier et la prise en charge des frais par la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

Accepte à l'unanimité des membres présents,

De donner un avis favorable sur la prise en charge du déplacement du boitier

#### **ANTENNE RADIOTELEPHONIQUE**

Le Maire informe que le dossier concernant l'antenne radiotéléphonique est complet, l'ABF a donner un accord simple suite à la Loi Elan.

Le dossier étant complet, les travaux devraient débuter en Juin 2022.

#### PERSONNAGE DE LA CRECHE

Monsieur Le Maire informe qu'à Noël nous avons voulu faire la crèche dans l'église, mais nous avons été surpris de ne plus trouver les personnages qui avait été acheté il y a quelques années avec le compte de l'église. Impossible de savoir ce qu'ils sont devenus.

Le Maire propose d'acheter des nouveaux personnages pour la crèche.

Il propose:

1 lot de 11 personnages de 60 cm : 800.00 €

## Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

Pour 9 voix

Contre 1 voix (Alexandre LEMAIRE)
Abstention 1 voix (Hervé ARRIBART)

Accepte à majorité d'acheter des nouveaux personnages pour la crèche.

## **DOSSIERS EN ATTENTE DE SUBVENTIONS**

Le Maire informe des dossiers de demande de subventions qui ont été déposés sur les projets de travaux sur commune pour 2022 :

PROJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	SUBVENTION	TAUX	MONTANT SUBVENTION	RESTE A
MUR ET PORTAIL EGLISE	63 990,87 €	76 789,04 €	DETR	60%	38 394,53 €	CHARGE HT 12 798,17 €
			API	20%	12 798,17 €	
CLOTURE MAIRIE ECOLE	24 925,00 €	29 910,00 €	DETR	60%	14 955,00 €	4 985,00 €
			API	20%	4 985,00 €	
CLOTURE ARRIERE MAIRIE	8 725,00 €	10 470,00 €	DETR	40%	3 490,00 €	5 235,00 €
+ PANNEAUX SIGNALISATION (951,40€ HT)	9 676,40 €	11 611,68 €	API	25%	2 419,12 €	7 257,28 €
RENOVATION TRANSFORMATION EN	115 827,23 €	132 762,53 €	DETR	60%	69 496,33 €	23 165,45 €
PERISCOLAIRE LOGEMENT ECOLE			API	20%	23 165,45 €	
AIR DE JEUX	62 435,61 €	74 922,73 €	DETR	60%	37 461,37 €	12 487,12 €
			API	20%	12 487,12 €	
PANNNEAUX SIGNALISATION	1 876,66 €	2 251,92 €	DETR	50%	938,30€	938,36 €
PANNEAUX D'INFORMATION	12 600 45 6	15 220 24 6	DETR	40%	5 079,78 €	4 444 91 6
ELECTRONIQUES	12 699,45 €	15 239,34 €	API	25%	3 174,86 €	4 444,81 €
DDOCDANANATEUD CLOCUES FOUSE	1 500 22 6	1 019 00 6	DETR	60%	959,01€	319,66 €
PROGRAMMATEUR CLOCHES EGLISE	1 598,33 €	1 918,00 €	API	20%	319,66€	
VIDEOPROTECTION	35 419,38 €	42 503,26 €	DETR	40%	14 167,74 €	7 082,88 €
			API	20%	7 083,88 €	
			FIPDR	20%	7 084,88 €	
VEHICULE BOXER PEUGEOT	15 395,43 €	18 418,76 €	DETR	30%	4 618,63 €	10 776,80 €
	352 569,36 €	416 797,26 €			263 078,83 €	89 490,53 €

Suite à nos demandes de subvention concernant les travaux dans le périmètre de l'église, l'Architecte des Bâtiments de France est venu sur place étudier les dossiers.

- Rénovation de l'appartement au-dessus de l'école : il accepte les menuiseries en PVC beige et volets en bois battants
- Antenne radiophonique : il donne un accord simple avec la Loi Elan
- Aire de jeux il donne son accord. Pour la deuxième tranche concernant le terrain de boules, il faudra présenter un permis d'aménager pour harmoniser la Place.
- Clôture arrière école mairie : il préconisait une clôture en grillage souple et une haie vive, accord sur une clôture avec soubassement bêton et portail en retrait.
- Clôture école mairie : conserver la partie basse du muret surmontée d'un barreaudage vertical.
- Clôture église : Grilles verticales ajourées en retrait du mur. Portail coulissant

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Sente entre la Rue de la Rouillée et la Rue du marais, lors de forte pluie l'eau coule sur la route.

Mr le maire va demander des devis pour solutionner ce problème.

- Monsieur Le Maire informe qu'il faudrait changer les drapeaux de la mairie et de l'école.
  - Mairie : 3 drapeaux : Français européen blason de la commune
  - Ecole : 2 drapeaux français

Soit un coût de 252.00 €

Le Conseil municipal donne son accord pour l'achat de ces drapeaux

- Feux d'artifice du 14 Juillet 2022 coût : 1350.00 € HT
- Nouveau correspondant au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Soissons : Mr Cyril BAILLIET
- Le maire informe qu'il y a des projets éoliens dans la région.
- La Région des Hauts de France met en place une aide à la conversion bioéthanol soit :

40% du coût à hauteur de 400 € maximum

- Mr Le maire informe qu'il y a des rats dans certains quartiers du village. Il demande si l'on fait appel à un fournisseur de produits raticides.

Le Conseil Municipal ne donne pas son avis favorable.

- Concernant le recensement des ponts une vérification est prévue sur Retheuil.
- Monsieur le Maire informe que concernant la Route D'Artagnan, une randonnée est programmée :

Equirando 2022 les 29 30 et 31 Juillet 2022

- Monsieur le Maire informe et porte à la connaissance du conseil municipal les deniers mails reçus de Monsieur BIMONT ; Le conseil Municipal décide de ne pas répondre.
- Monsieur le Maire informe qu'il a été soumis de mettre sur le trottoir de la départementale des figurines Arthur et Zoé pour prévenir de la présence d'une école.

Les devis varient entre 2600.00 € et 3120.00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire l'achat de ces figurines

- Nous avons reçu des demandes de subventions comme tous les ans : APCV Soissons, Les Restaurants du Cœur, La ligue contre le cancer,

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes de subventions.

- Le vote du budget communal 2022, la réunion se fera fin mars 2022.
- Elections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022 et élections législatives des 12 et 19 Juin 2022 Tableau des bureaux

<b>ELECTIONS PRESIDENTIELLES 10 et 24 AVRIL 2022</b>									
<b>ELECTIONS LEGISLATIVES 12 ET 19 JUIN 2022</b>									
HORAIRE	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM					
8H00 - 10H00	SIODMAK	Vincent	THOMAS	Jean-Pierre					
10H00 - 12H00	THOMAS	Alexandra	LEMAIRE	Alexandre					
12H00 - 14H00	DERVEAU	Dominique	ARRIBART	Hervé					
14H00 - 16H00	HENOT	Valérie	JULHES	Michel					
16H00 - 18H00	PICORE	Eric	REBEROT	Jean					

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 20H50